



Attestation de surface habitable

Numéro de dossier : 93420/EPS/00745-4

Date du repérage : 08/04/2025

Heure d'arrivée : 11 h 00

Durée du repérage : 00 h 30

La présente mission consiste à établir une attestation relative à la surface habitable des biens ci-dessous désignés, afin de satisfaire aux dispositions de la loi n° 2009-323 du 25 mars 2009 au regard du code de la construction et de l'habitation, en vue de reporter leur superficie dans le bail d'habitation d'un logement vide en résidence principale.

Extrait du CCH : R.111-2 - La surface habitable d'un logement est la surface de plancher construite, après déduction des surfaces occupées par les murs, cloisons, marches et cages d'escaliers, gaines, embrasures de portes et de fenêtres ; le volume habitable correspond au total des surfaces habitables ainsi définies multipliées par les hauteurs sous plafond.

Il n'est pas tenu compte de la superficie des combles non aménagés, caves, sous-sols, remises, garages, terrasses, loggias, balcons, séchoirs extérieurs au logement, vérandas, volumes vitrés prévus à l'article R. 111-10, locaux communs et autres dépendances des logements, ni des parties de locaux d'une hauteur inférieure à 1,80 mètre.

Désignation du ou des bâtiments

Localisation du ou des bâtiments :

Département : **93420**

Commune : **VILLEPINTE**

Adresse : **63-65 chemin du Loup**

Section cadastrale BE, Parcelle(s) n° 66

Désignation et situation du ou des lots de copropriété
: **1er étage gauche, Lot numéro 1er gauche**

Désignation du propriétaire

Donneur d'ordre (sur déclaration de l'intéressé)

N

A

Repérage

Périmètre de repérage : **Appartement au 1er étage gauche (droite sur rue)**

Désignation de l'opérateur de diagnostic

Nom et prénom

Raison sociale et nom de l'entreprise : **E**

Adresse : **5 place Violaine, 77730 NAI**

Numéro SIRET : **809766330**

Désignation de la compagnie d'assurance : **GAN**

Surface habitable en m²

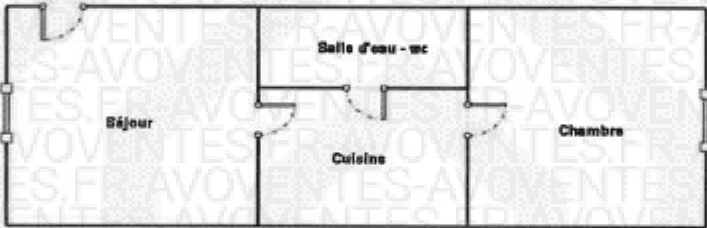
Surface Loi Carrez totale : 32,78 m² (trente-deux mètres carrés soixante-dix-huit)

Résultat du repérage

Tableau récapitulatif des surfaces de chaque pièce au sens Loi Boutin :

Parties de l'immeuble bâtis visitées	Superficie privative	Surface au sol	Motif de non prise en compte
Séjour	12,04	12,04	
Cuisine	6,38	6,38	
Chambre	11,82	11,82	
Salle d'eau - wc	2,54	2,54	

Croquis de Repérage



LOGEMENT AU 1ER ETAGE GAUCHE
(DROITE SUR RUE)

Fait à VILLEPINTE, le 08/04/2025

©AVOVENTES.FR